



## Para

### Michna 5 - Chapitre 7

הַמְמִילָא לֹא יִלְחָטָא, מְמִילָא אֶת שְׁלוֹ תַחֲלָה וְקוֹשְׁרוֹ בְּאֶסֶל וְאַחַר  
כֵּן מְמִילָא אֶת שֵׁל חֲטָאֵת. וְאִם מִלָּא שֵׁל חֲטָאֵת תַּחֲלָה וְאַחַר כֵּן  
מִלָּא אֶת שְׁלוֹ, פְּסוּל. נוֹתֵן אֶת שְׁלוֹ לְאַחוֹרָיו וְאֶת שֵׁל חֲטָאֵת  
לְפָנָיו. וְאִם נוֹתֵן אֶת שֵׁל חֲטָאֵת לְאַחוֹרָיו, פְּסוּל. הֵיוּ שְׁנֵיהֶן שֵׁל  
חֲטָאֵת, נוֹתֵן אֶחָד לְפָנָיו וְאֶחָד לְאַחוֹרָיו, וְכֹשֶׁר, מִפְּנֵי שְׂאִי אֶפְשָׁר:

Celui qui remplit deux récipients, l'un pour son usage personnel et l'autre pour l'eau de la vache rousse, doit d'abord remplir le sien, puis l'attacher à la perche de transport, et seulement ensuite remplir celui destiné à l'eau de la vache rousse. S'il a rempli d'abord celui de l'eau de la vache rousse puis le sien, l'eau est invalide. Il doit porter son propre récipient à l'arrière et celui de l'eau de la vache rousse à l'avant ; s'il place celui de l'eau de la vache rousse à l'arrière, celle-ci est invalide. Si les deux récipients sont destinés à l'eau de la vache rousse, il peut en porter un devant lui et l'autre derrière, et les deux sont valides, car il n'a pas d'autre possibilité.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)